



**DIRECTION DE LA CULTURE**  
Pôle Diffusion Culturelle  
☎ 02.38.79.58.54

**DECISION N° 2025-117**

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour demander à l'Etat, ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et ce, sans limite de montant,

**DECIDE**

**Article 1** : De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de l'organisation de la 34<sup>ème</sup> édition du festival Le Grand Unisson, les 12 et 13 juin 2026.

La collectivité sollicite le soutien financier de 20 000 € (vingt mille euros) au titre des actions du festival liées aux compétences du département telles que **la solidarité et la cohésion territoriale** (*soutien aux familles en difficulté financière* – gratuité de l'entrée du festival ; *prise en compte des personnes en situation de handicap* – piste stabilisée accessible à tous les publics dont les personnes en fauteuil électrique), **le développement culturel** (12 concerts sur scène, un spectacle familial, un espace lecture publique) et **la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** (programmation mixte à vocation paritaire, présentation des actions locales en la matière).

**Article 2** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire,
- Monsieur le Trésorier Municipal de Saint Jean de la Ruelle,

Fait à Saint Jean de la Ruelle,  
Le 5 décembre 2025.



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle